

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information réglementée • Information privilégiée • Bruxelles, 8 décembre 2025 - 7h00 (CET)



## Ageas prend la pleine propriété d'AG Insurance et formalise un partenariat à long terme avec BNP Paribas

Ageas SA/NV (« Ageas », le « Groupe ») annonce aujourd’hui l’acquisition de la participation de 25 % du capital en circulation dans sa filiale belge AG Insurance SA/NV (« AG ») auprès de BNP Paribas Fortis SA/NV (« BNP Paribas Fortis »). Cette transaction accélère et renforce les ambitions stratégiques et financières d’Ageas dans le cadre du plan Elevate27, pour la deuxième fois cette année. De plus, Ageas et BNP Paribas SA (« BNP Paribas ») reconfirment leur relation à long terme en bancassurance en Belgique et formalisent leur relation au niveau de l’actionnariat du Groupe.

### Pleine propriété d'AG, leader du marché belge : une décision stratégique et financière forte

Suite à cet accord, Ageas va acquérir la participation de 25% du capital en circulation dans AG auprès de BNP Paribas Fortis pour un montant total d'EUR 1,9 milliard. Grâce à cette transaction, Ageas deviendra propriétaire à 100 % d'AG, le leader du marché belge, opérant sur plusieurs canaux de distribution et numéro un en assurance Vie et Non-Vie.

La transaction s’inscrit dans les objectifs stratégiques Elevate27 du Groupe, qui consiste à concentrer sa croissance inorganique sur des activités consolidées et génératrices de liquidités. En outre, cette transaction devrait accélérer et relever les objectifs financiers d’Elevate27, avec une augmentation de l’objectif de Holding Free Cash-Flow d'EUR 2,3 à 2,6 milliards et de la rémunération des actionnaires d'EUR 2 à 2,2 milliards.

À l’issue de cette transaction stratégique et financièrement attractive, Ageas devrait conserver une solide position de capital. De plus, la transaction devrait générer un rendement sur capital investi (ROIC) de 15-16%. Après l’acquisition d’esure plus tôt cette année, il s’agit de la deuxième grande acquisition qui renforce encore la position de leader d’Ageas dans deux de ses marchés clés.

En plus du placement d’actions auprès de BNP Paribas Cardif (18,5 millions d’actions au prix d'EUR 60 par action) dans le cadre des autorisations existantes, la transaction sera financée par un mix de réserves de trésorerie, de facilités de financement existantes et de la flexibilité dont le Groupe dispose sur les marchés de capitaux de dette. La finalisation est prévue pour le deuxième trimestre 2026, sous réserve des approbations réglementaires.

### Un accord de partenariat à long terme, garantissant l'autonomie et l'indépendance d'Ageas.

Comme le prévoit le code belge de gouvernance d’entreprise, Ageas et le Groupe BNP Paribas concluront un accord de partenariat prévoyant, entre autres, une limite de la participation du Groupe BNP Paribas dans Ageas à 25 % moins une action. L’accord, d'une durée de cinq ans et renouvelable automatiquement, reconnaît BNP Paribas comme principal actionnaire et partenaire stratégique d’Ageas, tout en respectant l’identité et la vision stratégique d’Ageas.

En outre, BNP Paribas pourra nommer un représentant au conseil d’administration d’Ageas, et conservera également un représentant au conseil d’administration d’AG lié à l’accord de bancassurance.

---

**MEDIA CONTACT**  
+32 (0)2 557 57 36

**INVESTOR RELATIONS**  
+32 (0)2 557 57 32

**AGEAS**  
Avenue du Boulevard 21  
1210 Bruxelles – Belgium  
[www.ageas.com](http://www.ageas.com)

**EURONEXT BRUSSELS**  
Ticker: AGS  
ISIN: BE0974264930

**QUICK LINKS**  
[À propos d'Ageas](#)  
[Stratégie \(EN\)](#)  
[Développement durable \(EN\)](#)  
[Rapport annuel \(EN\)](#)

## Partenariat belge en distribution et gestion d'actifs

AG et BNP Paribas Fortis ont reconfirmé leur collaboration de longue date, qui a permis la création du partenariat principal de bancassurance entre les deux leaders du marché belge. L'accord aura une durée de 15 ans, à partir de 2027. De plus, AG et BNP Paribas Asset Management approfondiront leur collaboration existante pour des opportunités d'investissement dans certaines classes d'actifs définies, permettant à AG de bénéficier de l'expertise et des solutions de BNP Paribas en gestion d'actifs.

**Hans De Cuyper, CEO Ageas :** « Je suis heureux d'annoncer cette nouvelle étape importante pour Ageas et une avancée significative dans la mise en œuvre de notre stratégie Elevate27. La pleine propriété d'AG Insurance nous permet de développer davantage nos activités belges, en nous appuyant sur le partenariat de bancassurance renouvelé avec notre partenaire de longue date, BNP Paribas Fortis. À peine un an après le début du cycle stratégique, cette transaction marque la deuxième occasion où nous avons pu relever nos objectifs financiers dans le cadre d'Elevate27. Nous continuerons de tracer notre propre voie en tant que Groupe, avec BNP Paribas comme actionnaire engagé qui soutient notre vision et contribue activement à la croissance de notre entreprise. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à la direction de BNP Paribas pour leur confiance envers Ageas. »

**Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général de BNP Paribas, a déclaré :** « Nous nous réjouissons des perspectives de développement de l'activité de bancassurance de BNP Paribas Fortis en partenariat avec AG Insurance comme de la mobilisation des compétences de notre nouvelle plateforme de gestion d'actifs née du rapprochement entre BNP Paribas AM et AXA-IM. Nous sommes également heureux d'accompagner dans la durée les projets d'Ageas, sous la Présidence de Bart De Smet et la direction de Hans De Cuyper. »

### Pour les analystes :

Une réunion d'analystes concernant cette transaction se tiendra le lundi 8 décembre 2025, de 9h30 à 10h45 CET (8h30 à 9h45 UKT). L'appel Teams est accessible via le lien ci-après : [Réunion d'analystes](#)

### Pour la presse :

Une réunion presse pour la presse francophone et néerlandophone concernant cette transaction se tiendra le lundi 8 décembre 2025, à 8h30 CET. L'appel Teams est accessible via le lien ci-après : [Réunion presse](#)

Demandes d'interviews pour la presse internationale et audiovisuelle : [press@ageas.com](mailto:press@ageas.com)

### Note aux rédacteurs

Les différentes opérations décrites ci-dessus ont été approuvées par le Conseil d'administration d'Ageas, et AG, selon le cas, et ces transactions ont été soumises à un comité de trois (3) administrateurs indépendants d'Ageas pour leur avis préalable conformément à l'article 7:116 du Code belge des sociétés et associations. Le communiqué de presse relatif à l'article 7:116, §4/1 du Code belge des sociétés et associations constitue une annexe à ce communiqué/est publié séparément et peut être consulté ici : [site Internet d'Ageas](#)

**Ageas** est un groupe d'assurance international coté en bourse, riche de 200 années d'expérience et de savoir-faire. Nous proposons à nos clients particuliers et professionnels des produits d'assurance Vie et Non-vie conçus pour répondre à leurs besoins spécifiques, aujourd'hui comme demain, et nous exerçons également des activités de réassurance. Classé parmi les plus grands groupes d'assurance européens, Ageas concentre ses activités sur l'Europe et l'Asie, qui représentent ensemble la majeure partie du marché mondial de l'assurance. Ageas gère avec succès des activités d'assurances en Belgique, au Royaume-Uni, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde, en Thaïlande, au Vietnam, au Laos, au Cambodge, à Singapour et aux Philippines via une combinaison de filiales détenues à 100 % et de partenariats à long terme avec des institutions financières solides et des distributeurs de renom. Ageas figure parmi les leaders du marché dans les pays où il est actif. Il emploie au total environ 50.000 salariés et a réalisé un encasement annuel de plus d'EUR 18,5 milliards en 2024.